

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2025-01-01

Séance du 28 janvier 2025

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 19

Votants : 26

L'An Deux Mille vingt-cinq, le 28 janvier 2025

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 22 janvier 2025

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Katia BAILLY, M. Stéphane CHOUIN, M. Jean-Noël MOINE, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Dominique THENAULT, Mme Gabrielle BREMOND, M. Jean-Frédéric OUVRY

Lignv-le-Ribault : M. Jean-Marie THEFFO, Mme Anne GABORIT

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, M. Lionel DUPLAIX, Mme Stéphanie CHARRON

Ménéstreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT

Sennely : M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Philippe de DREUZY

POUVOIRS : Mme Anne REAU à M. Jean-Paul ROCHE, Mme Constance de PÉLICHY à Mme Katia BAILLY, M. Christophe BONNET à M. Jean-Noël MOINE, Mme Stéphanie HARS à M. Stéphane CHOUIN, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT, M. Didier BRAULT à Mme Stéphanie CHARRON, Mme Béatrice de RUYVER à M. Hervé NIEUVIARTS

ABSENTE EXCUSEE : Mme Linda RAULT

Secrétaire de séance : Mme Katia BAILLY

Objet : Vote du budget primitif 2025 : budget annexe SPANC

Conformément aux orientations budgétaires définies lors de la réunion du Conseil le 10 décembre 2024,

VU l'avis de la commission Finances en date du 23 janvier 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité,

ADOPTE le budget primitif 2025 du budget annexe SPANC présenté de manière détaillée en annexe, équilibré comme suit :

Dépenses fonctionnement :	61 095 €	Recettes fonctionnement :	61 095 €
Dépenses investissement :	4 000 €	Recettes investissement :	4 000 €

Le Président
Jean-Paul ROCHE

Signé électroniquement par : Jean-Paul ROCHE
Date de signature : 31/01/2025
Qualité : CC PORTES DE SOLOGNE-PDT

La Secrétaire,



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2025-01-02

Séance du 28 janvier 2025

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 19

Votants : 26

L'An Deux Mille vingt-cinq, le 28 janvier 2025

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 22 janvier 2025

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE

Jouv-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Katia BAILLY, M. Stéphane CHOUIN, M. Jean-Noël MOINE, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Dominique THENAULT, Mme Gabrielle BREMOND, M. Jean-Frédéric OUVRY

Lignv-le-Ribault : M. Jean-Marie THEFFO, Mme Anne GABORIT

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, M. Lionel DUPLAIX, Mme Stéphanie CHARRON

Ménestreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT

Sennely : M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Philippe de DREUZY

POUVOIRS : Mme Anne REAU à M. Jean-Paul ROCHE, Mme Constance de PÉLICHY à Mme Katia BAILLY, M. Christophe BONNET à M. Jean-Noël MOINE, Mme Stéphanie HARS à M. Stéphane CHOUIN, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT, M. Didier BRAULT à Mme Stéphanie CHARRON, Mme Béatrice de RUYVER à M. Hervé NIEUVIARTS

ABSENTE EXCUSEE : Mme Linda RAULT

Secrétaire de séance : Mme Katia BAILLY

Objet : Vote du budget primitif 2025 : budget annexe ZAE Chavannerie II

Conformément aux orientations budgétaires définies lors de la réunion du Conseil le 10 décembre 2024,

VU l'avis de la commission Finances en date du 23 janvier 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité,

ADOPTE le budget primitif 2025 du budget annexe ZAE Chavannerie II présenté de manière détaillée en annexe, équilibré comme suit :

Dépenses fonctionnement :	63 010 €	Recettes fonctionnement :	63 010 €
Dépenses investissement :	66 010 €	Recettes investissement :	66 010 €

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections

Signé électroniquement par : Jean-Paul ROCHE
Date de signature : 31/01/2025
Qualité : CC PORTES DE SOLOGNE-PDT

Le Président
Jean-Paul ROCHE

La Secrétaire,



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2025-01-03

Séance du 28 janvier 2025

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 19

Votants : 26

L'An Deux Mille vingt-cinq, le 28 janvier 2025

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 22 janvier 2025

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la

Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE

Jouv-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Katia BAILLY, M. Stéphane CHOUIN, M. Jean-Noël MOINE, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Dominique THENAULT, Mme Gabrielle BREMOND, M. Jean-Frédéric OUVRY

Ligny-le-Ribault : M. Jean-Marie THEFFO, Mme Anne GABORIT

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, M. Lionel DUPLAIX, Mme Stéphanie CHARRON

Ménéstreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT

Sennely : M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Philippe de DREUZY

POUVOIRS : Mme Anne REAU à M. Jean-Paul ROCHE, Mme Constance de PÉLICHY à Mme Katia BAILLY, M. Christophe BONNET à M. Jean-Noël MOINE, Mme Stéphanie HARS à M. Stéphane CHOUIN, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT, M. Didier BRAULT à Mme Stéphanie CHARRON, Mme Béatrice de RUYVER à M. Hervé NIEUVIARTS

ABSENTE EXCUSEE : Mme Linda RAULT

Secrétaire de séance : Mme Katia BAILLY

Objet : Vote du budget primitif 2025 - budget principal

Conformément aux orientations budgétaires définies lors de la réunion du Conseil le 10 décembre 2024,

VU l'avis de la commission Finances en date du 23 janvier 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, 24 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (M. Jean-Frédéric OUVRY et Mme Gabrielle BREMOND)

ADOPTE le budget primitif 2025 du budget principal de la Communauté de communes des Portes de Sologne présenté de manière détaillée en annexe, équilibré comme suit :

Envoyé en préfecture le 04/02/2025

Reçu en préfecture le 04/02/2025

Publié le



ID : 045-200005932-20250128-2025_05_03A-BF

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	Propositions 2025
Chapitre 011 Charges à caractère général	1 745 575,00 €
Chapitre 012 Charges de personnel	1 659 584,00 €
Chapitre 014 Atténuation de produits	2 791 836,00 €
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante	3 139 275,00 €
Chapitre 66 Charges financières	63 850,00 €
Chapitre 67 Charges spécifiques	5 000,00 €
Chapitre 68 Dotations aux provisions	500,00 €
Total Dépenses réelles de fonctionnement	9 405 620,00 €
Chapitre 023 Virement à la section Investissement	818 005,00 €
Chapitre 042 Opération d'ordre de transferts	395 000 €
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	10 618 625,00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Propositions 2025
Chapitre 70 Ventes Produits	623 114,00 €
Chapitre 73 Impôts et Taxes	3 151 352,00 €
Chapitre 731 Fiscalité locale	4 811 000,00 €
Chapitre 74 Dotations et participations	1 834 009,00 €
Chapitre 75 Autres produits de gestion courante	35 150,00 €
Chapitre 77 Produits exceptionnels	0,00 €
Total Recettes réelles de fonctionnement	10 456 625,00 €
Chapitre 042 Opération d'ordre de transferts	162 000,00 €
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	10 618 625,00 €

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	Propositions 2025
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	252 500,00 €
Chapitre 204 Subventions d'équipements versées	492 819,80 €
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	774 330,00 €
Chapitre 23 Immobilisations en cours	0,00 €
Opération 202304 « Schémas directeurs eau et assainissement »	510 303,66 €
Opération « 109 »	108 000,00 €
Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilés	314 105,00 €
Chapitre 27 Autres immobilisations financières	60 000,00 €
Chapitre 13 Subventions d'investissement	8 335,50 €
Total Dépenses réelles d'investissement	2 520 393,96 €
Chapitre 040 Opération d'ordre de transfert	162 000,00 €
Chapitre 041 Opérations d'ordre patrimoniales	93 600,00 €
Restes à réaliser	- €
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	2 775 993,96 €

Envoyé en préfecture le 04/02/2025

Reçu en préfecture le 04/02/2025

Publié le

ID : 045-200005932-20250128-2025_05_03A-BF

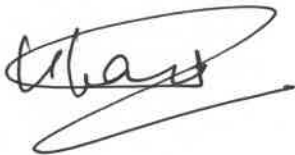
S²LO

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Propositions 2025
Chapitre 13 Subventions d'investissement	971 379,88 €
Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 165, 166, 16449)	73 043,08€
Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées (165, 166, 16449)	4 000,00 €
Chapitre 10 Dotations, fonds divers et réserves	250 000,00 €
Chapitre 27 Autres immobilisations financières	63 966,00 €
Chapitre 024 Produits des cessions	107 000,00 €
Total Recettes réelles d'investissement	1 187 708,46 €
Chapitre 040 Opération d'ordre de transfert	395 000,00 €
Chapitre 041 Opérations d'ordre patrimoniales	93 600,00 €
Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement	818 005,00 €
Résultat N-1	€
Restes à réaliser	€
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	2 775 993,96 €

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections

Le Président
Jean-Paul ROCHE

La Secrétaire,



Signé électroniquement par : Jean-Paul ROCHE
Date de signature : 31/01/2025
Qualité : CC PORTES DE SOLOGNE-PDT

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2025-01-04

Séance du 28 janvier 2025

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 19

Votants : 26

L'An Deux Mille vingt-cinq, le 28 janvier 2025

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 22 janvier 2025

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Katia BAILLY, M. Stéphane CHOUIN, M. Jean-Noël MOINE, M. Sébastien
DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Dominique THENAULT, Mme Gabrielle BREMOND,
M. Jean-Frédéric OUVRY

Ligny-le-Ribault : M. Jean-Marie THEFFO, Mme Anne GABORIT

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, M. Lionel DUPLAIX, Mme Stéphanie CHARRON

Ménéstreaux-en-Villette : M. Denis TREMAULT

Sennely : M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Philippe de DREUZY

POUVOIRS : Mme Anne REAU à M. Jean-Paul ROCHE, Mme Constance de PÉLICHY à Mme Katia BAILLY,
M. Christophe BONNET à M. Jean-Noël MOINE, Mme Stéphanie HARS à M. Stéphane CHOUIN, M. Jean-Marc
CADET à M. Denis TREMAULT, M. Didier BRAULT à Mme Stéphanie CHARRON, Mme Béatrice de RUYVER
à M. Hervé NIEUVIARTS

ABSENTE EXCUSEE : Mme Linda RAULT

Secrétaire de séance : Mme Katia BAILLY

Objet : Subvention 2025 pour le budget annexe de l'Office de Tourisme des Portes de Sologne

- VU la création du budget annexe de l'Office de Tourisme des Portes de Sologne à compter du 1^{er} janvier 2021,
- VU les articles L 2224-1 et L 2224-2 du CGCT ;
- VU la commission finances en date du 23 janvier 2025 ;
- VU le budget primitif 2025 du budget annexe de l'Office de Tourisme des Portes de Sologne,

Afin de garantir le bon fonctionnement de l'office du tourisme, il convient de verser une subvention du budget principal de la CCPS de 85 000 € pour équilibrer le budget 2025 et ce même si les budgets annexes des SPA ne sont pas soumis à des règles d'équilibre particulières.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité,

VERSE une subvention d'équilibre de 85 000 € au budget annexe de l'Office de Tourisme des Portes de Sologne.

Le Président
Jean-Paul ROCHE
Signé électroniquement par : Jean-Paul ROCHE
Date de signature : 31/01/2025
Qualité : CC PORTES DE SOLOGNE-PDT

La Secrétaire,



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2025-01-05

Séance du 28 janvier 2025

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 19

Votants : 26

L'An Deux Mille vingt-cinq, le 28 janvier 2025

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 22 janvier 2025

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Katia BAILLY, M. Stéphane CHOUIN, M. Jean-Noël MOINE, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Dominique THENAULT, Mme Gabrielle BREMOND, M. Jean-Frédéric OUVRY

Lignv-le-Ribault : M. Jean-Marie THEFFO, Mme Anne GABORIT

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, M. Lionel DUPLAIX, Mme Stéphanie CHARRON

Ménéstreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT

Sennely : M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Philippe de DREUZY

POUVOIRS : Mme Anne REAU à M. Jean-Paul ROCHE, Mme Constance de PÉLICHY à Mme Katia BAILLY, M. Christophe BONNET à M. Jean-Noël MOINE, Mme Stéphanie HARS à M. Stéphane CHOUIN, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT, M. Didier BRAULT à Mme Stéphanie CHARRON, Mme Béatrice de RUYVER à M. Hervé NIEUVIARTS

ABSENTE EXCUSEE : Mme Linda RAULT

Secrétaire de séance : Mme Katia BAILLY

Objet : Vote du budget primitif 2025 : budget annexe OTPS

Conformément aux orientations budgétaires définies lors de la réunion du Conseil le 10 décembre 2024,

VU l'avis de la commission Finances en date du 23 janvier 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité,

ADOPTE le budget primitif 2025 du budget annexe OTPS présenté de manière détaillée en annexe, équilibré comme suit :

Dépenses de fonctionnement : 198 000 €	Recettes de fonctionnement : 198 000 €
Dépenses d'investissement : 34 000 €	Recettes d'investissement : 34 000 €

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections

Signé électroniquement par : Jean-Paul ROCHE

Date de signature : 31/01/2025

Qualité : CC PORTES DE SOLOGNE-PDT

Le Président
Jean-Paul ROCHE

La Secrétaire,



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2025-01-06

Séance du 28 janvier 2025

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 19

Votants : 26

L'An Deux Mille vingt-cinq, le 28 janvier 2025

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 22 janvier 2025

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE

Jouv-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Katia BAILLY, M. Stéphane CHOUIN, M. Jean-Noël MOINE, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Dominique THENAULT, Mme Gabrielle BREMOND, M. Jean-Frédéric OUVRY

Ligny-le-Ribault : M. Jean-Marie THEFFO, Mme Anne GABORIT

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, M. Lionel DUPLAIX, Mme Stéphanie CHARRON

Ménestreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT

Sennely : M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Philippe de DREUZY

POUVOIRS : Mme Anne REAU à M. Jean-Paul ROCHE, Mme Constance de PÉLICHY à Mme Katia BAILLY, M. Christophe BONNET à M. Jean-Noël MOINE, Mme Stéphanie HARS à M. Stéphane CHOUIN, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT, M. Didier BRAULT à Mme Stéphanie CHARRON, Mme Béatrice de RUYVER à M. Hervé NIEUVIARTS

ABSENTE EXCUSEE : Mme Linda RAULT

Secrétaire de séance : Mme Katia BAILLY

Objet : Modification n°7 AP/CP pour l'élaboration d'un PLU intercommunal

Par délibération n°2019-9-166 du 5 février 2019, le Conseil communautaire a décidé l'ouverture d'une autorisation de programme (AP) pour la réalisation du PLU d'un montant de 150 000 €.

Cette AP a été révisée à plusieurs reprises et lors de sa dernière modification était articulée comme suit :

Numéro AP	Libellé	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	Montant AP
P201702	Elaboration d'un PLU intercommunal	10 056,00 €	80 786,56 €	43 759,50 €	25 011,00 €	18 025,48 €	78 361,46 €	256 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité,

AJUSTE les crédits de paiement (CP) pour 2024 et 2025 comme suit :

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2025-01-07

Séance du 28 janvier 2025

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 19

Votants : 26

L'An Deux Mille vingt-cinq, le 28 janvier 2025

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 22 janvier 2025

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE

Jouv-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Katia BAILLY, M. Stéphane CHOUIN, M. Jean-Noël MOINE, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Dominique THENAULT, Mme Gabrielle BREMOND, M. Jean-Frédéric OUVRY

Lignv-le-Ribault : M. Jean-Marie THEFFO, Mme Anne GABORIT

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, M. Lionel DUPLAIX, Mme Stéphanie CHARRON

Ménéstreaux-en-Villette : M. Denis TREMAULT

Sennely : M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Philippe de DREUZY

POUVOIRS : Mme Anne REAU à M. Jean-Paul ROCHE, Mme Constance de PÉLICHY à Mme Katia BAILLY, M. Christophe BONNET à M. Jean-Noël MOINE, Mme Stéphanie HARS à M. Stéphane CHOUIN, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT, M. Didier BRAULT à Mme Stéphanie CHARRON, Mme Béatrice de RUYVER à M. Hervé NIEUVIARTS

ABSENTE EXCUSEE : Mme Linda RAULT

Secrétaire de séance : Mme Katia BAILLY

Objet : Modification n°2 AP/CP SCHEMAS DIRECTEURS

Par délibération n°2023-05-60 du 20 juin 2023, le Conseil communautaire a décidé l'ouverture d'une autorisation de programme (AP) pour la réalisation des schémas directeurs Eau et assainissement.

Cette AP était initialement articulée comme suit :

Numéro AP	Libellé	Montant de l'AP	CP 2023	CP 2024	CP 2025
P202304	Elaboration des schémas directeurs eau et assainissement	730 000 €	0 €	600 000 €	130 000 €

Au regard de l'attribution des marchés,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité,

MODIFIE l'autorisation de programme et crédits de paiement comme suit :

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2025-01-08

Séance du 28 janvier 2025

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 19

Votants : 26

L'An Deux Mille vingt-cinq, le 28 janvier 2025

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 22 janvier 2025

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE

Jouv-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Katia BAILLY, M. Stéphane CHOUIN, M. Jean-Noël MOINE, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Dominique THENAULT, Mme Gabrielle BREMOND, M. Jean-Frédéric OUVRY

Ligny-le-Ribault : M. Jean-Marie THEFFO, Mme Anne GABORIT

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, M. Lionel DUPLAIX, Mme Stéphanie CHARRON

Ménéstreaux-en-Villette : M. Denis TREMAULT

Sennely : M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Philippe de DREUZY

POUVOIRS : Mme Anne REAU à M. Jean-Paul ROCHE, Mme Constance de PÉLICHY à Mme Katia BAILLY, M. Christophe BONNET à M. Jean-Noël MOINE, Mme Stéphanie HARS à M. Stéphane CHOUIN, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT, M. Didier BRAULT à Mme Stéphanie CHARRON, Mme Béatrice de RUYVER à M. Hervé NIEUVIARTS

ABSENTE EXCUSEE : Mme Linda RAULT

Secrétaire de séance : Mme Katia BAILLY

Objet : Engagement de la déclaration de projet et de la mise en compatibilité du Plan Local d'urbanisme d'Ardon

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de l'Environnement et notamment ses articles L.121-17 à L.121-2 et R.121-25 à R.121-27

VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-54 à L.153-59, L.300-6, R.153-15 et R.153-16 ;

VU le Plan Local d'Urbanisme d'Ardon approuvé le 20 mars 2018, modifié le 25 septembre 2018 et mis en compatibilité le 19 novembre 2024,

VU la délibération du conseil municipal d'Ardon en date du 12 décembre 2024 sollicitant la Communauté de communes des Portes de Sologne pour une évolution du Plan local d'urbanisme permettant le projet de développement de l'entreprise Aircos située route de Marcilly,

Depuis l'ordonnance du 3 août 2016 portant réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement, certains projets et plans soumis à évaluation environnementale peuvent être soumis à une concertation préalable, au titre du Code de l'Environnement, avec notamment l'ouverture au public d'un droit d'initiative en ce sens, sur la base d'une déclaration d'intention.

Envoyé en préfecture le 31/01/2025

Reçu en préfecture le 31/01/2025

Publié le

ID : 045-200005932-20250128-2025_01_08-BF

S²LO

- Foncier et consommation d'espaces : une partie de la parcelle B1363 du projet représentant une superficie d'environ 2500 m² est classée en zone N du PLU, les autres parcelles étant classées en Ui ;
- Biodiversité et milieux naturels : la zone Natura 2000 « Sologne » (FR2402001) s'étend sur l'ensemble du territoire communal. Celle-ci est propice au développement de la faune et de la flore. En conséquence, le projet devra veiller à ne pas perturber les écosystèmes, et à assurer une bonne intégration paysagère ;
- Risques naturels et technologiques : la commune est exposée, sur l'ensemble de son territoire, à un aléa moyen au risque de retrait et gonflement des sols argileux. Le projet devra ainsi tenir compte de ce critère pour prévoir une adaptation cohérente. Également, une installation classée pour la protection de l'environnement est présente sur la commune, en l'occurrence une installation SEVESO seuil haut liée à l'industrie de l'armement ;
- Santé : le développement de l'entreprise n'aura pas d'impacts sur la santé des habitants ;

5° Solutions alternatives envisagées

Aucune autre solution n'est envisagée.

6° Modalités envisagées de concertation du public

Afin de porter à connaissance le projet et les modifications qui vont être apportées au PLU d'Ardon, il est prévu en termes de concertation :

- D'effectuer des publications relatives à cette procédure sur le site internet de la Communauté de communes des Portes de Sologne et de la Mairie d'Ardon;
- De mettre à disposition du public un registre pour collecter les avis et remarques sur la procédure au siège de la Communauté de communes des Portes de Sologne et à la Mairie d'Ardon ;
- De laisser à disposition du public pendant la phase étude, le dossier du projet d'évolution du PLU, au siège de la communauté de communes des Portes de Sologne et à la Mairie d'Ardon ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité,

1. PROCÉDE par la présente délibération à la déclaration d'intention relative au projet de développement de l'entreprise Aircos avec mise en compatibilité du PLU d'ARDON, telle que développée ci-dessus ;
2. ENGAGE la procédure de déclaration de projet et de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme d'ARDON afin de permettre le développement de l'entreprise AIRCOS, conformément aux articles L.153-54 à L.153-59 et L.300-6 du code de l'Urbanisme et ce, dans le respect des principes énoncés à l'article L.101-2 du code de l'urbanisme.
3. CONSULTE les services de l'Etat, le président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de SCoT, de la région, du département, et des organismes mentionnés aux articles L.132-7 et L.132-9 du Code de l'urbanisme.
4. DONNE autorisation au Président de la Communauté de Communes des Portes de Sologne pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestations ou de services nécessaires à l'élaboration de ce document.
5. PUBLIE la présente délibération valant déclaration d'intention, conformément aux articles L.121-18 et R.121-25 du Code de l'Environnement :
 - Sur le site internet de la Communauté de communes des Portes de Sologne ;
 - Sur le site internet de la Préfecture du Loiret ;
6. ADRESSE la présente délibération à Madame la Préfète du Loiret. Elle fera l'objet d'un affichage au siège de la Communauté de Communes des Portes de Sologne et de la mairie d'Ardon durant un mois. L'affichage indiquera les sites internet sur lesquels est publiée la déclaration d'intention. Mention de cet affichage sera publiée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département

Le Président
Jean-Paul ROCHE

Signé électroniquement par : Jean-Paul ROCHE
Date de signature : 31/01/2025
Qualité : CC PORTES DE SOLOGNE-PDT

La Secrétaire,

